



ORANGE, le 2 Mai 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

CHEMIN DE CLOS CAVALIER -

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux d'élagage, **Chemin de Clos Cavalier au droit du n° 1435**, la voie de circulation des véhicules de toutes sortes sera réduite au droit de l'intervention, pour les besoins de l'intervention – stationnement d'un camion nacelle.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 18 Mai 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 1 jour (de 8 H. à 15 H), sous l'entière responsabilité de M. PEDRENY Michel d'Orange.